



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, de la susdite municipalité

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023
ARTICLE 176.1 DU CODE MUNICIPAL

Le rapport financier 2023, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant, sera déposé à la séance ordinaire qui se tiendra lundi, le 8 avril 2024, à 19 h 00, à la salle Optimiste de l'aréna située au 1517, 19^e Rue à St-Côme-Linière.

DONNÉ à Saint-Côme-Linière, ce 3^e jour d'avril 2024.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 335)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidente de St-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, le troisième jour du mois d'avril 2024, entre 8 h 00 et 16 h 30, à chacun des endroits suivants: Église, hôtel de ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière